

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 29 janvier 2024

N° 2024 – 3

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de convocation

Le 24/01/2024

Date d'affichage

Le 24/01/2024

Objet de la délibération 2024-3 :

**Avenant n°1 au marché de
travaux de l'entreprise ASTRUC
titulaire du lot
12 Carrelage/Faïence**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le **02 FEV. 2024**

Et publication ou notification
du

02 FEV. 2024

Suite à l'annulation de la réunion du conseil municipal du mercredi 24 janvier 2024, en raison de l'absence de quorum, la réunion du conseil municipal s'est tenue le lundi 29 janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre et le 29 janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, JAMMES Sandrine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Monsieur BARRET Denis qui a donné procuration à Monsieur COSME Vincent, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine, Madame FELGINES Florence qui a donné procuration à Madame CHACORNAC Emmanuelle.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Monsieur BOYER Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°12 – Carrelage / Faïence à la SARL Astruc pour un montant de 22 069,20 € HT.

Dans le cadre des travaux réalisés par la SARL Astruc, des adaptations de chantier ont été opérées conduisant à une modification du contenu des ouvrages prévus dans le marché de base du lot n°12. Ces modifications, telles que détaillées dans le devis du 31 octobre 2023, concernent des travaux supplémentaires d'un montant HT de 1 611,60 €.

A ce titre, au regard de l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°12 – Carrelage / Faïence, dont la SARL Astruc est titulaire, le prix global et forfaitaire est désormais de 23 680,80 € HT soit 28 416,96 € TTC.

Sur la base de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

AR Prefecture

043-214302333-20240129-2024_3-DE
Reçu le 02/02/2024

- d'approuver le devis de la SARL Astruc correspondant à une plus-value de 1 611,60 € HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°12 – Carrelage / Faïence dont la SARL Astruc est titulaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le devis de la SARL Astruc correspondant à une plus-value de 1 611,60 € HT.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux du lot n°12 – Carrelage / Faïence dont la SARL Astruc est titulaire.

Pour :	11	
Abstention :	3	GIRAUD GUILHOT JACQUES
Contre :	0	

Fait et délibéré, le 29 janvier 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme

Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20240129-2024_3-DE
Reçu le 02/02/2024